



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2018

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)

Marie-Jos LIGIER (1^{ère} Adjointe)

Yannick CAILLET

Liliane MARSAC

Henri VENTROUX (Adjoint)

Daphné PERROT

Jackie WITZ (Adjoint)

Laurent BESNARD

Absents excusés :

Thierry HECTOR (procuration à M. BESNARD)

François MINEAU (procuration à M. CARON)

Gérard VINAY

Absente non excusée :

Claudine LECLERE

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 18 h 10.

Secrétaire de séance : Moïse CARON

Rappel de l'ordre du jour de la séance

1/ délibération

2/ questions diverses

Objet : Marché de la restauration Scolaire – Attribution du marché en procédure dite simplifiée « MAPA »

Mr le Maire précise que la convocation est bien partie dans les délais réglementaires.

Mr le Maire tient à remercier toute l'équipe qui a beaucoup travaillé pour mener à bien cette mission et en particulier, Yannick Caillet.

Mr le Maire précise que cet appel d'offres a été lancée en procédure simplifiée dite « MAPA », après renseignements pris et confirmation donnée du service du contrôle de légalité de la préfecture. Que la notation s'est faite sur 5 en prenant comme critères 35% sur le prix et 65% sur la technique.

Mr le Maire passe la parole à Yannick Caillet, rapporteur, pour exposer les résultats.

Yannick Caillet :

La préparation et confection des repas sur place et la fourniture de denrées pour la restauration scolaire de l'école publique Jacques DESTINE de Houlbec-Cocherel, était réalisée par notre employée communale, la cantinière.

Il a été décidé de lancer un appel d'offres en mesure simplifiée dite « MAPA » afin de connaître la faisabilité, et le cout d'une réalisation par une entreprise extérieure.

Un appel d'offres simplifiée a été envoyé le 12 juillet 2018 et lancé sur le BOAMP le : 23 juillet 2018 afin de constituer un marché pour la préparation, la confection de repas sur place et la fourniture de denrées pour la restauration scolaire de l'école publique Jacques DESTINE de Houlbec-Cocherel.

Annonce légale n° 18- 98123 : 06 entreprises ont demandé le DCE, 04 entreprises ont visités la cuisine et les lieux.

Les date et heure limites de réception des plis étaient le 14 aout 2018 à 16 heures. Deux entreprises ont déposé une offre dans les temps :

RESTAVAL NORMANDIE le 30/07/2018 - CONVIVIO-HR4 le 26/07/2018

Les date et heure de la réunion d'ouverture des plis étaient : le 17 aout 2018 à 14h00

L'analyse des offres avec les critères de sélection de 35 % pour le prix des prestations et 65 % pour la valeur technique, donne les résultats suivants :

- RESTAVAL NORMANDIE a obtenu une note de 3.05 points sur 5 pour un montant de prestation de 50.998,40€ HT,
- CONVIVIO-HR a obtenu une note de 4,35 points sur 5 pour un montant de prestation de 46.679,00 € HT

L'analyse des offres avec les critères de sélection de 35 % pour le prix des prestations et 65 % pour la valeur technique, donne les résultats suivants :

- RESTAVAL NORMANDIE est placée 2^{ème} avec une note de 3,05 points sur 5 et un montant de prestation de 50.998.40 € HT,
- CONVIVIO-HR est placée 1^{ère} avec une note de 4,35 points sur 5 et un montant de prestation de 46.679,00 € HT.
- Il est proposé à l'assemblée de retenir l'entreprise CONVIVIO-HR qui est la mieux-disante avec un montant de 46.679,00 € HT, et une note de 4,35 points sur 5.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise CONVIVIO pour ces prestations
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, tout mandat ou tout autre document s'y référant.

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

2/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Sur les travaux en cours et ceux à venir et notamment sur la peinture de l'école qui est démarrée.
- Sur la dalle de la pièce à créer pour les tables de la salle polyvalente qui devrait être coulée avant l'inauguration.
- Informe que nous avons un stagiaire en (PMSMP) *période de mise en situation en milieu professionnel* qui va rester trois semaines pour aider au service des espaces verts.

La séance est levée à 19 heures 45.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3^{ème} jeudi du mois à 19 h 30 (la date sera confirmée sur le site internet)

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie <http://www.houlbec-cocherel.fr> ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.